

19 JUIN 2017



RÉUNION PROPHYLAXIES L-R  
EX-RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON  
DRAAF (SRAL) & FRGDS  
LATTES

COMPTE RENDU  
GTV OCCITANIE

Destinataires :

CA GTV Occitanie

Coordinateur GTV Occitanie

Représentants GTV départements ex-région Midi-Pyrénées

Début (prévu) : 09h30

Fin (prévu) : 17h00

## Présents

Représentants des DD(CS)PP, DRAAF, GTV (départements et région), GDS (départements et région) et Laboratoires départementaux de l'ex région Languedoc Roussillon

## Ordre du jour :

Sujet	Intervenant(s)	Horaire	Durée
<b>Matin</b>			
➤ Accueil		9h00	
➤ Tour de table		9h20	10'
• <b>Bilan de la campagne de prophylaxies bovines 2016-2017</b>		9h30	
Résultats de la campagne (DRAAF)	<i>V. VOGLER</i>		30'
Revue de contrats Campagne prophylaxie	FRGDS	10h00	30'
État des lieux des conventions tripartites et quadripartites	OVS et GDS	10h30	10'
Identification des bonnes pratiques et pistes d'amélioration (vétérinaires, laboratoires)	Échanges avec la salle	10h40	20'
• <b>Préparation de la campagne de prophylaxies 2017-2018 : projet convention technique et financière, modalités pratiques et évolutions</b>	<i>F. Ralambo</i>	11h00	25'
• <b>Focus sur la tuberculose</b>		11h25	35'
Bilan des foyers 2016 - 2017	<i>F. Ralambo</i>		
Projet de dossier de consultation du CROPSAV : Modalités de mise en place de mesures renforcées tuberculose (hors zone Camargue) - consultation d'un groupe technique CROPSAV	<i>F. Ralambo</i>		
<b>Déjeuner</b>	12h00	12h00	120'
• <b>Mesures IBR campagne 2017-2018</b>		14h00	
Rappels des avis du CROPSAV, convention et suites	<i>V. VOGLER</i>		30'
Mise en œuvre des mesures : modalités de communication vers les vétérinaires et les éleveurs, état des lieux des statuts sanitaires des cheptels, gestion des non-conformités	<i>OVS et GDS</i>	14h30	30'
<b>Nouvelle organisation et projets du GTV Occitanie</b>	<i>FRGTV</i>	15h00	30'
• <b>Perspectives des missions déléguées dans le cadre de la nouvelle région Occitanie</b>	<i>FRGDS</i>	15h30	
• Calendrier de fusion et projets des 2 OVS	<i>FRGDS</i>		15'
• Harmonisation de la délégation de la prophylaxie de la brucellose des petits ruminants	<i>DRAAF</i>		15'
• Questions diverses			30'
• <b>Conclusion</b>	17h00		30'
• <b>Clôture</b>			<b>17h</b>

## Matin

### Rappel du contexte et des objectifs de cette réunion (9h30) (présentation V. VOGLER)

#### Points exposés :

- Réforme territoriale et DRAAF Occitanie : Unité de gouvernance et plateforme régionale d'épidémiosurveillance / Convergence régionale pour établir une politique sanitaire régionale avec différents niveaux (DS1, 2 et 3)
- Organisation régionale des OVS, convention régionale pour l'instant à l'échelle des deux anciennes régions
- Bilan de délégation, complété par l'analyse des bilans techniques et financiers finaux cet été avec les OVS
- Partage d'info au niveau départementale
- Accréditation ISO CEI 17020 et CDC délégation : réunions et revue des pré et post - campagne
- Accréditation COFRAC de l'OVS (d'où cette réunion) = réunion des partenaires pour bilan et évolution, en profiter pour aller au-delà des prophylaxies, devait arriver la gestion des introductions (pas encore cadre) puis prophylaxie des PR.

#### Tour de table des assistants.

#### Les GDS regrettent la date de la réunion.

### Bilan de la campagne de prophylaxies bovines 2016-2017

#### Résultats de la campagne (DRAAF) (présentation de V. VOGLER)

#### Points exposés :

- Explication des données d'un « tableau de bord national » d'un pré-bilan de la campagne prophylaxies bovines 2016-2017 déléguées (brucellose, leucose, tuberculose) au 6 juin 2017 (tableau en PJ)  
Ce tableau identifie les demandes « bloquantes » à gérer en particulier.  
Différents plans, dates, nombre d'interventions avec plan par maladie croisé avec nombre d'ateliers concernés = taux de couverture (BRU presque 100%), pour Tub stratégies différentes selon événements et zone de risque, quelques interventions IBR qui traînent, intervention par le lait : selon proportion d'ateliers laitiers. Bloc des dates (fin de campagne) : délais dépassés, après fin de campagne, rapports d'intervention validés (RI) : le % d'invalidés approche la performance du GDS pour gérer. Rajouter le nombre des interventions avec décision de non réalisation (par exemple l'atelier ne rentre pas en analyse (BV<24 mois par ex)). En suivant évaluations, examen et suites données par DD (incomplet à ce jour). Non conformités sanitaires = « non négatifs ». Approche du taux de couverture = plans réalisés (voir fin de campagne). En bas : nombre d'ateliers concernés et classes.  
**Note : Au futur, les rapports d'inspections devraient se faire de façon systématique**  
Finalisation des évaluations des interventions et émissions des rapports d'inspections : Cela devrait être terminé vers fin juillet 2017
- Le délégataire doit trier entre I prévisionnelles sans résultat ou avec résultats partiels (la suppression est proscrite). Bilan en juillet. Suites DD en concertation, clôture aussi et bilan final SRAL août 2017

- Bilan OVS
- Clôtures : oubli en 2016 (bilan intermédiaire prévu au 30/03/16), cette année bilan D complet à remettre en septembre 2017. CR financier 2016 par D remis au délégué < 30/03/17 pour 2107 < 30/03/18

### Revue de contrats Campagne prophylaxie (FRGDS)

Points exposés :

- Bilan provisoire : Augmentation des suspicions de Brucellose (Infirmées à 100%) et des suspicions de Tuberculose (1 seul cas confirmé)
- 30% des RI b sont liés à la réalisation de la Tub
- Difficultés particulières de réalisation de la prophylaxie dans le Gard (30), l'Hérault (34), et les Pyrénées orientales (66)
- La FRGDS regrette le manque d'appui des DDcsPP en cas de suite à donner aux prophylaxies
- Amélioration continue :
  1. La FRGDS considère que les laboratoires départementaux, les vétérinaires praticiens et les DDcsPP sont responsables de 90% des anomalies constatées lors de la réalisation de la prophylaxie
  2. Sont signalés pour les vétérinaires en vrac des problèmes dans le remplissage et la transmission des DAP, une mauvaise identification des Tubs et des problèmes dans la transmission des rapports Tuberculose
- Axes d'améliorations proposés par La FRGDS :
  1. Augmenter l'information aux praticiens et organiser des réunions avec les ASV des cabinets concernés
  2. Expertiser les anomalies SIGAL rencontrées
  3. La FRGDS demande la transmission des APMS (CF. réaction DRAAF)
  4. Nécessité d'une gestion adéquate des cas de brucellose atypique

### Préparation de la campagne de prophylaxies 2017-2018 : projet convention technique et financière, modalités pratiques et évolutions (présentation de F. Ralambo)

Points exposés :

Contenu technique : pas de modification /2016

Recueil des données chiffrés : Échanges sur le tableau de la convention 2017/2018 de la délégation des prophylaxies obligatoires bovines pour la période du 01/07/2017 au 30/06/2018 (les chiffres seront confirmés le 20 juin 2017)

Présentation des travaux du GTV financier

Définition des charges à prendre en compte (trois grands postes budgétaires)

Travail sur le modèle de rapport financier : Ils conçoivent un travail harmonisé au niveau de la région. Les charges des structures seront restructurées

Commentaires : L'Administration (Valérie VOGLER) attend un bilan financier 2016 et aussi un modèle ou format à ce sujet pour l'inclure dans la convention (c'est une annexe de cette convention).

L'Administration va faire une **indemnisation** parce que cela est la politique actuelle.

Edition des DAP tuberculose, coût moyen par cheptel (papier + impression + envoi) :

Papier DAO : 0.06 € (2 pages)

Impression : 0.26 € (2 pages)

Envoi : 0.26 € ((Pour les cheptels laitiers, coût lissé : environ 35 € d'envoi/département) + (coût lissée 25% relance à 0.77 €))

**Coût total par cheptel estimé à 0.58 €**

L'Administration va évaluer si la « participation » va se faire à la prestation et aussi évaluer la probabilité d'intégrer cela dans la convention. Valérie VOGLER va consulter avec son directeur et voir si cela est possible. (Le coût à indemniser sera à 9.12 € par cheptel)

- Propositions de l'OVS :
  - Stockage des DAP
  - Abandon tableau décisionnel
  - Indemnisation particulière des missions liées à la tuberculose
  - Incapacité d'inscrire la liste des animaux dans les relances car SIGAL ne le permet actuellement pas. Le GDS propose que l'incapacité de réaliser cela par le système SIGAL soit remonté et inscrit dans le cahier de charges de la convention.

Dispositif prévu pour les suites (Échanges avec les DDcsPP)

Commentaires : Il semble que comme en Comme en Midi Pyrénées, il y ait des lourdeurs et des difficultés dans la transmission de l'information entre les différents intervenants. Le problème du délai d'obtention des résultats après prophylaxie est soulevé par la FRGDS

État des lieux des conventions tripartites et quadripartites OVS et GDS

Points exposés :

- Arrêtés préfectoraux : signature avant le début de la campagne fortement souhaitées
- Convention tripartites et quadripartites (avec laboratoires) : la majorité des conventions sont signées. **À noter dans le Gard un problème de transport des tubes de sang par l'éleveur lui-même jusqu'au Labo.**
- Un travail départemental à faire avec convention régionale si demande ; faire un bilan sur les différences ; une convention unique sur le financement ; par contre l'OVS a besoin de toutes les convention signées (COFRAC).

Identification des bonnes pratiques et pistes d'amélioration (vétérinaires, laboratoires) Discussion avec la salle

1. La DRAAF considère que les OVS n'ont pas de rôle particulier à jouer dans les APMS
2. Les laboratoires soulignent que la FRGDS peut être responsable aussi d'anomalies observées au moment de la prophylaxie
3. Sont soulevés principalement :
  - Problèmes dans la transmissions des données de terrain (identification des animaux / compte rendu tuberculose non transmis / prophylaxies partielles)
  - **Problèmes de la compétence des jeunes vétérinaires ?**
  - Problèmes dans certaines données des laboratoires d'analyses (écrasement par transmission)

- Problèmes dans le délai d'analyses des laboratoires (en période de forte charge)
  - Problèmes dans la demande de validation, par certains DDecPP, des rapports d'inspection A hors cadre cahier des charges
  - Problèmes dans la modification d'interventions par les DDecPP au cours de la campagne
4. Le GTV souligne la difficulté pour certains praticiens mixtes orientés pour la plupart majoritairement canine en Languedoc Roussillon d'avoir accès au matériel (Ex cutimètre et seringues tub), accès aux informations (Temps disponible ?). Il est proposé aux DDcsPP de recevoir à nouveau les vétérinaires primo arrivant dans la région et au GDS de les visiter. Il est également suggéré une mise en place d'une traçabilité des envois (En particulier compte rendu de tuberculination...). Enfin il est souligné que tous les intervenants doivent insister sur la nécessité d'une contention adaptée des animaux au moment des opérations de prophylaxie.

Focus sur la tuberculose (présentation de Fanny RALAMBO en l'absence de Pierre JABERT, Coordinateur inter-régional Tuberculose bovine DGAL/DRAAF Occitanie)

Points exposés :

- i. Coordination de la tuberculose : date importante = réception du bilan technique 2016-2017 au 30/09/17.
- Tuberculose en France :
  - Depuis 2004 évolution positive et recrudescence en 2005. 100 cas par an depuis 2010
  - Accrochage géographique de la maladie : Bourgogne (avec une décroissance. IDC), Dordogne et les Pyrénées-Atlantiques et Landes. 1 foyer en Lot et Haute-Garonne (faune sauvage) 3 foyer dans l'Ariège. Tuberculose en Camargue aussi.
  - Aujourd'hui, le sud-ouest représente 88% des foyers au niveau nationale dont la majorité sont dépistés en prophylaxie
  - Blaireaux est le premier animal sauvage touche et le sanglier en deuxième lieu
  - Bonne corrélation entre la tuberculose en faune sauvage et la présence dans les bovins (avoir des plans de lutte communs)
- Tuberculose en ex-région Languedoc Roussillon :
  - Hérault
  - Gard
  - Pyrénées orientales
  - Explication des rythmes de dépistage (information à voir dans la diapositive)
- Zonage de la Tuberculose
  - Deux types de communes : **Primaires** (quand il y avait présence de la faune sauvage et pâtures +) et **Secondaires** (pour les communes limitrophes à ce premières).
  - **L'idée pour le futur c'est de préconiser un zonage élargi des communes en prophylaxie renforcée**

NOTE : Protocoles D différents (IDC ou simple ou interféron) et zonage parfois incohérent : taille des communes (difficile de travailler hors du cadre de cette section). On voit sur les évolutions que les nouveaux cas se trouvent en périphérie de la zone de *Primaires* = pas chercher donc élargir les zones pour arrêter de courir après la Tuberculose.

Une recommandation du CGAER est de mettre tout le SO en *Primaires* ; on voudrait ne pas limiter les déclarations en faisant tout.

80% des contaminations bovines sont liées à des bovines, la faune sauvage est surtout un indicateur, y compris certains sols qui semblent plus « porteurs ». Le bacille est très résistant dans le milieu extérieur quid de la réintroduction des BV dans un cheptel abattu ? Ciblage des pâtures.

- Incohérence des tests utilisés :
  - Animaux réagissant à l'IDS : 0.49% // Troupeaux réagissant : 5.25%
  - Animaux réagissant à l'IDC : 0.95% // Troupeaux réagissant : 25.25%
  - Généralisation de l'IDC dans zone à risque car meilleure sensibilité terrain avec subvention État 0,3 AMO.
- AM du 07/12/2016 : mesures de lutte contre la TB bovine dans la faune sauvage
  - Espèces concernées : cervidés / sanglier / blaireau
  - Zone à risque de 5 km sur les Blaireaux, Sangliers, Cervidés autour des foyers (arrêté par le préfet)
  - Recensement (élevage, terriers, élevage bovins)
  - Déclaration obligatoire (de tout animal lésionnel et pâtures + zonage autour blaireau, sanglier (se promène loin))
  - Animaux réagissant à l'IDS
  - Mesures de lutte et de prévention : (à consulter au CROPSAV et de la commission CDCFS avec piégeage et tests, élimination des viscères et carcasses, interdiction agrainage, vénerie sous terre, lâchers, contrôle des plans de chasse (régulation des populations)
  - Mesures de biosécurité.
  - Améliorer la vitesse de rendu des résultats sur sanglier pour détermination de souche non pathogène (*microtiti*). Il semblerait que Blaireau et sanglier soit peu excréteurs et que le milieu soit un facteur important : structure de sols (prairie humide)
- Propositions pour la prophylaxie 2017-2018 (Projet de dossier de consultation du CROPSAV)
  - Modalités de mise en place de mesures renforcées tuberculose (hors zone Camargue) - consultation d'un groupe technique CROPSAV
  - Modification des règles du zonage : Élargissement des zones *primaires* de 2 km et les communes limitrophes. Zones secondaires sans changements
  - Généralisation de l'IDC avec participation État. 0,3 AMO/bovin
  - Organisation :
    - Propositions parcellaires retenus SRAL > DDPP : mi-juin
    - Présentation GDS/Vétérinaires en départements
    - MAJ du parcellaire et des cas faune sauvage si nécessaire : SRL (15 septembre)
    - Définition des modalités de contrôle DDPP et présentation CROPSAV
    - Envoi aux DD des parcellaires à risque et discussion avec GDS et vétérinaires dans le D dès le bilan de Prophylaxie. MAJ du parcellaire sauvage par le SRAL en septembre pour présentation au CROPSAV et préparation réunions P.
    - Envoyer les rapports de non négatifs rapidement.



## Après-midi

### Mesures IBR campagne 2017-2018

- Rappels des avis du CROPSAV, convention et suites (présentation de Valérie VOGLER)

#### Points exposés :

Maitrise d'œuvre aux AVS

Extrait de la convention (L'article 2 - *Nature des missions confiées* a été montrée / signature des conventions le 8/09/2016 en MP et LR)

Les demandes de dérogations qui avaient été validées par le CROPSAV. L'Ariège (09) et le Tarn-et-Garonne (82) ont demandé à ne pas avoir la dérogation

Les 13 départements d'Occitanie ont la dérogation pour l'introduction (jusqu'à la date indiquée dans les textes)

Projet de stratégie pour les estives

La suite aux avis du CROPSAV

- Information des éleveurs et mise en place des mesures – OVS
- Arrêté préfectoral par les DD(CS)PP

Missions à assurer = suivi et coordination P

Suivi et coordination des mouvements des BV

Gestion du statut des bovins infectés ou positifs + vaccination.

Contrôle mouvement : à destination dans les 10 jours à destination pour troupeaux non indemne ; pas d'application de la dérogation pour les bovins issus de cheptels indemne (9 et 82).

- Dérogation à la sérologie pour engraissement avec vaccination.
- Estives : dérogations et mesures additionnelles = accès pour vaccinés sans déqualification des BV en contact (12 : 31/12/18 ; 9 11 et 66 : 31/12/2021) si point d'évaluation régulier.

#### Mise en œuvre des mesures

Modalités de communication vers les vétérinaires et les éleveurs (courrier), intégration dans les AP par les DD des modifications, état des lieux des statuts sanitaires des cheptels, gestion des non-conformités (FRGDS) : courriers éleveurs/vétérinaires dès que non-négatif, bovin absent. Situation des départements variables.

#### Un point sur les ateliers d'engraissement

##### Points exposés :

- Harmonisation conditions octroi et maintien atelier idem dans les départements avec visite annuelle de conformité pour tous.
- Bâtiments fermés ou seulement 3 cotés, etc...
- Tous les formats de locaux sont possibles la DD locale définit les conditions d'isolement (par exemple pâture isolée).
- Tous les départements s'accordent sur la dérogation à la prophylaxie et ...
- Le GDS a fait des triptyques (plaquettes) pour informer aux éleveurs des nouvelles mesures

- Le GDS a montré un graphique avec le nombre des cheptels allaitants et laitières sous appellations Indemne d'IBR selon le département en 2016 et 2017 dans les départements de la ex-région MP.
- Concordance entre ASDA jaune et dérogation à la P (jamais en ASDA verte). Définition stricte de l'arrêté : vaccinés et dépistés possible si bâtiment dédié uniquement. Voir rapport joint.

### Nouvelle organisation et projets du GTV Occitanie

Points exposés :

- Fusion GTV MP et LR
- GTV Occitanie : association du 12/08/16 avec élection du CA le 25/01/17 et embauche du permanent le 6 mars 2017 (Juan Luis Méndez Gómez, vétérinaire chilien, diplôme d'épidémiologie ayant travaillé à l'OIE).
- Convention pour 3 ans avec l'administration dans le cadre de l'OVVT.
- Obtention de l'agrément d'organisme de formation.
- Mise en place de l'ASR avec l'OVS, participation active.
- Formations :
  - Des vétérinaires par exemple apiculture, antibio-résistance, annonce d'un diagnostic grave.
  - Des éleveurs ou techniciens d'élevage : douleur avec exemple de l'écornage (niveau national ensuite).
  - Séminaire Rage (1<sup>o</sup> semestre 2018) avec santé humaine.
- Communication : Plaquette Tuberculose « réalisation de l'IDC » destinée à tous les vétérinaires sanitaires de la région Occitanie. Référent régional = X Lebeau (47).
- Visite du permanent aux vétérinaires, DD(CS)PP, GDS, laboratoires de la région de mars à juillet.
  - Participation journée antio-biorésistance en production laitière : Estelle KERN-BENAIBOUT (12).
- Création site internet.
- Coordination avec GTV junior de l'ENVT
- Identification des compétences des vétérinaires et mise en place des référents.

### Perspectives des missions déléguées dans le cadre de la nouvelle région Occitanie (Valérie VOGLER)

Points exposés :

- Calendrier de fusion et projets des 2 OVS (FRGDS)  
Les règles du Cofrac
  - La convention FRGDS / COFRAC : La GDS négocie avec le COFRAC pour maintenir l'accréditation ?
  - Accréditation du 01/12/2016 eu 30/11/2020 de la FRGDS suite à la fusion des OVS et reconnaissance FRGDS comme OVS jusqu'au 30/11/2020 (si acceptation dans cycle d'accréditation, donc quid du cycle de renouvellement puisque la structure juridique a changé). L'idée du GDS ce n'est ne pas devoir partir à zéro pour cela.

- Rapprochement du fonctionnement des 2 ex-régions sur 2018 pour avoir fusion en 2019 et accréditation en 2020. La FRGDS Occitanie fonctionne (et attend l'accréditation), les deux salariés des anciennes FR sont employés à 60% par la FRGDS Occitanie

Note : La DRAAF semble trouver les délais de fusion un peu long

Harmonisation de la délégation de la prophylaxie de la brucellose des petits ruminants (DRAAF)

- Lancement du projet validé en 2016 avec une 1<sup>ère</sup> analyse menée par Jill-Léa RAMASSAMY
  - Transmission des conventions départementales par les DD(CS)PP (homogène en LR) à Jill-Léa pour analyse
  - Utilisation des données de l'analyse comparative des prophylaxies réalisée par Flora AL HAKKAK en 2016
  - Propositions sur les modalités d'indemnisation harmonisées aux DD(CS)PP à l'automne pour bâtir un C régionale en 2018.
  - Travaux cet automne pour stratégie régionale dans un groupe de suivi DD/SRAL : surveillance, dates de campagnes, modalités de gestion, volet financier.
- Perspectives nationales
    - Évolution du CDC avec adaptation de SIGAL, reportées à la campagne 2018-2019 à la demande des FRGDS-GDS (accord au niveau DGAL-GDS France)
    - Évolution prévue : rapport systématiques ....

Fin de la réunion 17h00

GTV Occitanie  
NOM DU REDACTEUR : Julien VISSE